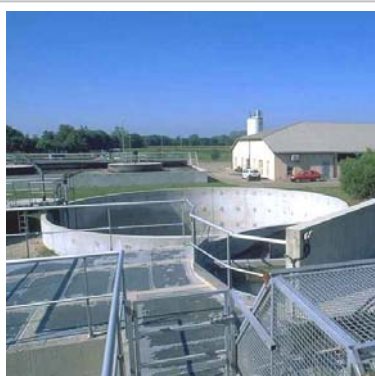


# CONSEIL GENERAL DE LA DROME

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT  
DU VERCORS (26420)

RO00635  
VERSION N°1

AVRIL  
2009



## Commune de SAINT AGNAN EN VERCORS ZONAGE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF /  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

  
**SAFEGE**  
*Ingénieurs Conseils*

SIÈGE SOCIAL  
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT  
92022 NANTERRE CEDEX  
Agence de ROMANS SUR ISERE : Allée Pascal – B.P. 304 – 26107 Romans sur Isère Cedex

Département de la Drôme  
Commune de Saint Agnan en Vercors

# PLAN LOCAL D'URBANISME



## 8- Cahier des recommandations architecturales et paysagères

# CAHIER DES RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

Sommaire :

Introduction

1. Comprendre le paysage
2. Implanter une construction
  - 2.1. Le terrassement de la maison
  - 2.2. L'emplacement du garage
  - 2.3. La voirie interne et les aires de stationnement
3. Intégrer un volume à son environnement
  - 3.1. Toiture et couverture
  - 3.2. Les façades
4. Construire un bâtiment HQE
  - 4.1. Choix intégré des produits
  - 4.2. Chantier à faibles nuisances
  - 4.3. Gestion de l'énergie
  - 4.4. Gestion de l'eau
  - 4.5. Gestion des déchets d'activités
  - 4.6. Gestion de l'entretien
  - 4.7. Confort hygrothermique
  - 4.8. Confort acoustique
  - 4.9. Confort visuel
  - 4.10. Confort olfactif
  - 4.11. Qualité sanitaire des espaces
  - 4.12. Qualité sanitaire de l'air
  - 4.13. Qualité sanitaire de l'eau
5. Aménager des abords
  - 5.1. Clôture
  - 5.2. Les annexes
  - 5.3. Espaces libres et plantations
6. Annexe : les familles de matériaux

## Introduction

En complément au règlement du PLU, le cahier des recommandations architecturales et paysagères se présente comme un guide de réalisation proposant une somme d'intentions cohérentes et concertées afin que l'ensemble des projets serve à la qualité du territoire de Saint Agnan en Vercors.

Les objectifs qui seront recherchés tout au long de ce document sont :

- Comprendre le paysage avant de construire
- Trouver la bonne implantation
- Intégrer un volume qui s'harmonise à son environnement
- Construire un bâtiment qui réponde au critère de la Haute Qualité Environnementale
- Aménager des abords qui participent à la qualité globale du paysage.

## 1. Comprendre le paysage

La construction d'un bâtiment modifie l'environnement proche et lointain ; avant de construire il est essentiel de s'intéresser au contexte construit et naturel et à la qualité des paysages existants. La lecture d'un paysage demande un regard attentif pour discerner ses lignes, ses nuances, ses couleurs ; cette lecture donne sens à votre projet pour construire dans l'esprit du lieu et permettre l'insertion du bâti dans le paysage.

A Saint Agnan, le paysage bâti est marqué par trois éléments structurants qui permettent de poser les trois questions préalables à l'acte de construire :

- Comment se positionne le bâti dans la pente ?
- A quelle période d'urbanisation appartiennent les constructions voisines ?
- Comment le tissu bâti a-t-il pris en compte l'espace naturel ?

La compréhension du caractère du paysage dans lequel vous voulez construire vous permettra de dépasser votre projet architectural individuel, pour vous inscrire dans un projet d'ensemble.

## 2. Planter une construction

Planter une construction c'est trouver une cohérence entre la lecture du paysage que vous avez fait et la modification que vous voulez apporter en construisant votre bâtiment.

Dans la démarche de la Haute Qualité Environnemental, on recherchera une relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat constitué par :

- d'une part : le sol, les eaux, l'air, le climat, la flore, la faune, le paysage
- d'autre part : les constructions environnantes, l'urbanisme, les flux de circulation et la vie sociale du quartier.

Les avantages et désavantages liés au site et à son contexte sont à prendre en compte, lors du choix du terrain de construction puis lors de la conception et de la réalisation, pour réduire les impacts environnementaux. Ensuite, le projet cherchera à aménager la parcelle pour créer un cadre de vie agréable.

Les critères à prendre en considération pour une bonne implantation de la construction sont nombreux :

- la topographie du terrain, s'il est plat ou pentu,
- le repérage des arbres, des espaces plantés, des fossés ou des sources existants sur le terrain et en limite pour positionner le bâti et les accès, de manière à protéger et valoriser l'espace naturel,

- l'accès depuis la voie publique par le bas ou par le haut du terrain,
- l'orientation pour exposer au mieux les pièces à vivre et leurs prolongements extérieurs : comprendre la course du soleil, c'est pouvoir définir des ouvertures adaptées aux besoins en énergie et lumière. On préférera une chambre exposée Est, pour éviter une surchauffe le soir, et des parties communes exposées Sud/ Sud Ouest, pour profiter au maximum de l'ensoleillement.
- le sens du vent dominant pour se protéger au mieux,
- les vues que l'on veut privilégier depuis la maison et ses abords, mais aussi les covisibilités, c'est-à-dire l'impact de la future construction vue par les autres,
- le contexte et l'implantation des constructions environnantes : la nouvelle construction doit assurer une continuité ou se positionner en cohérence avec les bâtis voisins.

Dans les zones U1 du bourg ancien, l'implantation des constructions est déterminée par l'espace public et par des règles d'alignement et de mitoyenneté. Ce critère est déterminant et prévaut sur les autres.

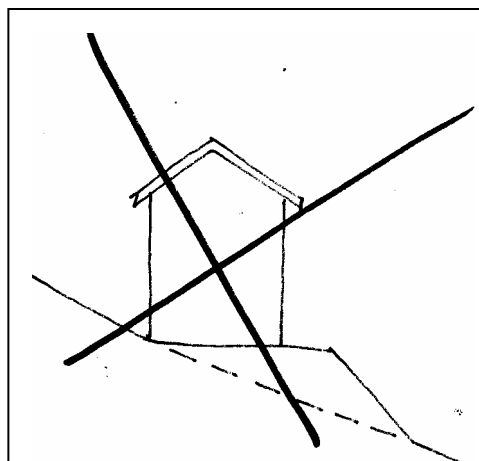
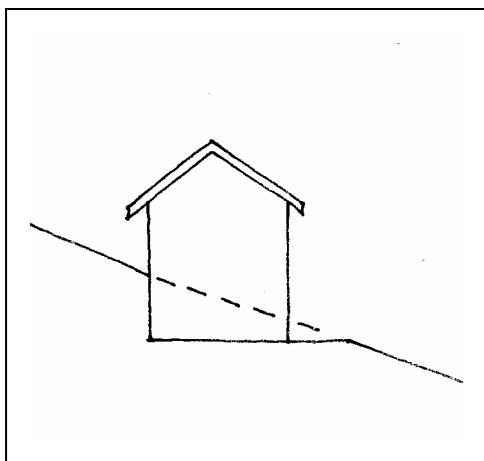
## 2.1 Le terrassement de la construction

Le principe étant la simplicité et l'économie, le terrassement se limite à l'emprise de la construction et à ses prolongements immédiats.

Pour cela :

- ne pas créer une plateforme sur laquelle on pose la construction (Article 11 : les remblais sont à éviter et les déblais pourront être autorisés s'ils contribuent à une meilleure insertion de la construction dans l'environnement proche)
- adapter le plan de la construction et les différents niveaux pour suivre la pente
- bien apprécier la position de la porte d'entrée et de la porte de garage en tenant compte du niveau de la voie publique et de la pente naturelle du terrain
- ne pas hésiter à enterrer partiellement la maison
- les murs de soutènement, quand ils sont nécessaires, sont en béton ou en pierres appareillées et peuvent être végétalisés par des plantes grimpantes. Eviter les ouvrages en agglomérés et en préfabriqués alvéolés.

Dans les pentes, les décaissements sont traités en talus naturel avec une pente la plus adoucie possible ou en mur de soutènement dans le prolongement du mur de la construction.



## 2.2 L'emplacement du garage dans la construction est déterminant

D'une manière générale, le garage sera à proximité immédiate des voiries.

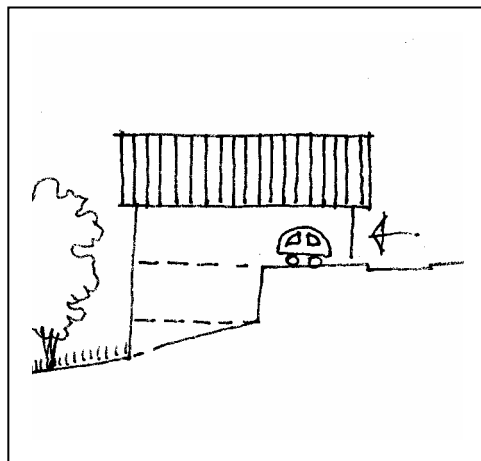
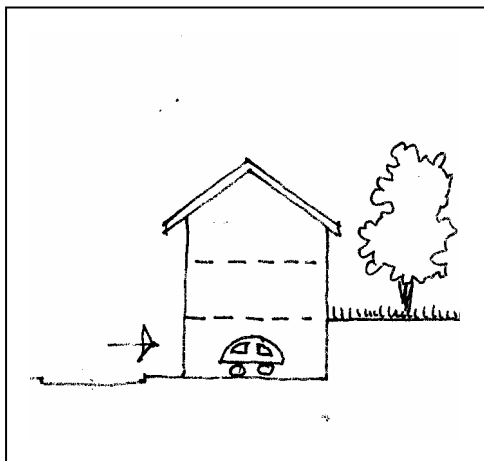
Le volume du garage devra être intégré au volume principal de la construction. On préférera le positionner au Nord pour créer un espace tampon protégeant du froid les pièces de vie.

Sur un terrain en pente, son positionnement est différent suivant que l'on accède par le bas ou par le haut du terrain :

- accès par le bas du terrain : le garage est situé en partie basse de la construction, soit face à la route avec une voirie réduite, soit sur le côté de la construction avec un chemin qui suit les courbes de niveaux.

- accès par le haut du terrain : le garage est situé en partie haute de la construction, soit face à la route avec une voirie réduite, soit sur le côté de la construction avec un chemin qui suit les courbes de niveaux.

Pour les logements collectifs, l'intégration des garages en sous-sol est une bonne solution à condition que la dalle haute soit dissimulée sous un mètre de terre. Ce remblai en terre situé au niveau du sol naturel voisin, permettra d'aménager un espace planté.



Les garages à vélos, comme les garages pour les voitures, seront couverts et intégrés à la construction. Ils seront de préférence disposés en rez-de-chaussée à proximité de l'entrée.

### 2.3 La voirie interne et les aires de stationnement

Le chemin le plus court et le moins large possible a tous les avantages : moins de terrassement, moins de surface de revêtement, moins d'entretien, moins de déneigement. C'est pourquoi :

- l'implantation de la maison se rapproche de la voie publique
- le garage est facile d'accès
- la porte d'entrée est facile d'accès et évidente à trouver
- la largeur des accès est limitée à 2,50m. Le chemin d'accès peut être traité comme un chemin de campagne (accotements stabilisés ou pavés et terre plein central en herbe).

Les revêtements des aires de stationnement et des chemins sont perméables et les eaux sont conduites vers des tranchées drainantes et des espaces de stockage (article 4.2 ;2 du PLU).

Les revêtements perméables peuvent être réalisés avec des pavés drainants, des evergreen ou des sols stabilisés à la chaux mis en place sur des fondations drainantes (tout venant concassé 30/60).

Les eaux drainées ainsi que les eaux de drainage du bâtiment peuvent être récupérées dans des espaces de stockage enterré ou en surface sur la parcelle.

Pour les lotissements, éviter les impasses. Favoriser le maillage piéton avec des voies ou chemins existants ou futurs. Privilégier le tracé des voies de desserte parallèlement aux courbes de niveau.

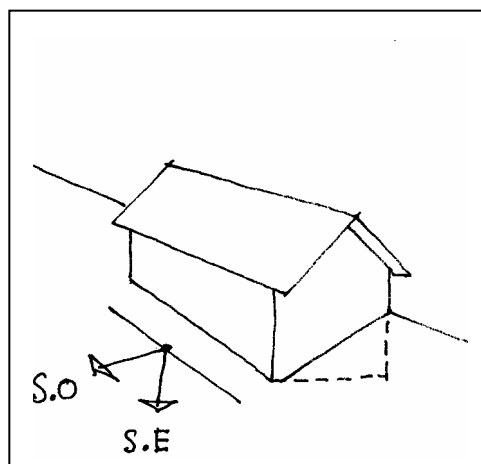
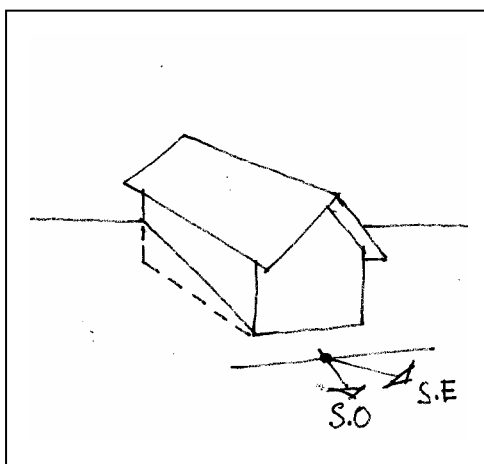
Si les zones de parking seront plantées, choisir des espèces adaptées. Déconseiller des arbres tels que : Prunus, Acacias, fruitiers, tilleuls platyphylle, peupliers.

Elles seront masquées par des haies d'arbres ou d'arbustes et traitées en matériaux drainant de type evergreen. Les surfaces de stationnement importantes seront cloisonnées par des plantations, limitant les vues d'ensemble.

### 3. Intégrer le volume à son environnement

En observant attentivement l'habitat traditionnel, vous comprendrez l'acquis des années et vous pourrez envisager son évolution dans une nouvelle construction.

Dans le Vercors, comme dans de nombreuses régions de montagne, la volumétrie des constructions anciennes traditionnelles est simple et massive. Elle se caractérise par son ancrage au sol, son adaptation dans la pente, ses grands toits longilignes. Le faîtage du toit est dans le sens de la longueur de la construction.

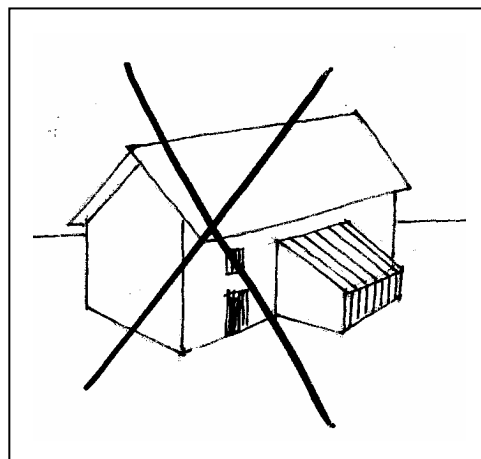
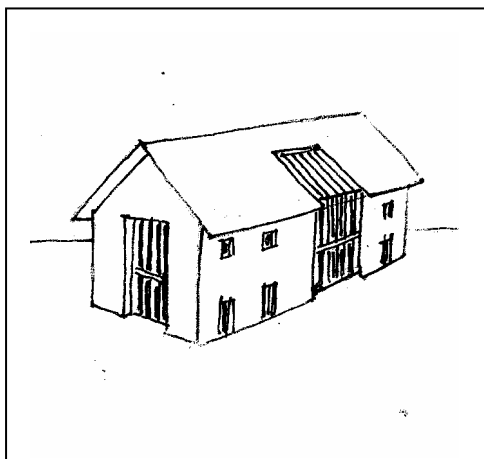


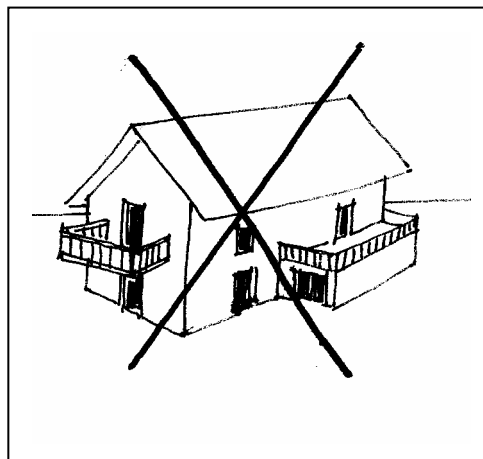
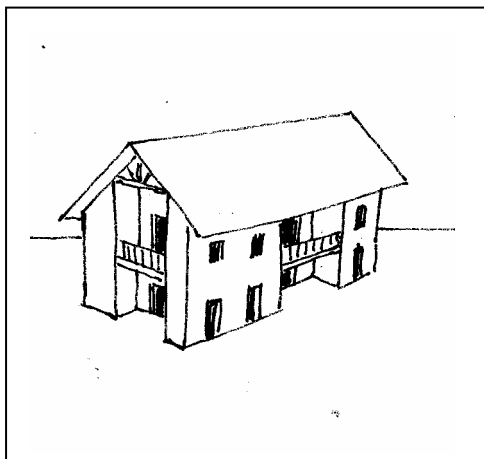
Cette volumétrie s'adapte facilement à notre mode de vie actuelle, elle est économique, soucieuse de l'environnement et optimisée par rapport aux contraintes climatiques (espaces tampons au nord).

Pour permettre un développement du solaire passif, la véranda intégrée au volume principal est une bonne solution si elle est réalisée avec des matériaux sains de type bois ou acier.

Les annexes (garage, abri de jardin) doivent de préférence être intégrées ou accolées au bâti principal. Si le bâti est détaché, il devra reprendre des matériaux en harmonie avec ceux utilisés pour le bâtiment principal.

Dans cet esprit, éviter les éléments en saillie : balcons, terrasses, vérandas, débordant du volume initial.





Dans le bourg, zone U1, les constructions adaptent leur volumétrie en fonction de la forme de la parcelle et de la proximité des bâtiments voisins. C'est le volume général de l'îlot qui est prépondérant : on recherchera l'alignement des façades, l'alignement des égouts, la continuité des faîtages, ce qui n'exclut pas les décrochements quand ils sont justifiés.

Dans les zones en pentes: L'orientation préférentielle des faîtages est parallèle ou perpendiculaire aux courbes de niveau.

### 3.1 Toiture et couverture

#### a) Les pans de toiture

Les constructions anciennes traditionnelles ont une toiture simple, à deux pans entre 45% et 70% de pente. Leur faîtage unique est dans le sens de la longueur du bâtiment.

Dans tous les cas, les orientations HQE doivent favoriser les toitures avec un pan orienté au Sud pour pouvoir installer des capteurs solaires et la récupération des eaux de toiture pour l'arrosage.

Les panneaux solaires sont encouragés en couverture. Ils devront être intégrés à la conception initiale du volume et non rapportés comme une contrainte technique. Ils sont encastrés et non en saillie et de même pente que la toiture.

#### b) Les passées de toit

En cas de toiture débordante, les passées de toit en façade Sud et Ouest permettent de protéger l'habitat des surchauffes. Dans ce cas, elles seront à larges débords, 60 cm. Le besoin de protéger un balcon, une entrée, un passage peut entraîner une augmentation de la dépassée.

#### c) Les ouvertures en toiture

L'utilisation du volume sous toiture en pièces habitables pose le problème de l'éclairage.

Les toits traditionnels sont remarquables par leur grande simplicité, il convient de conserver cet esprit. Le châssis de toiture est la solution qui reste la plus discrète. Recherchez avant tout l'éclairage en pignon.

Le règlement du PLU impose : « En toiture, les ouvertures en saillie dans la toiture de type chien assis, jacobine, ainsi que les lucarnes dites pendantes et les relevés de toit, tout deux en continuité de la façade sont interdites; Les fenêtres de toit sont autorisées. »

### 3.2- Façades

#### a) La composition en façade

La position des ouvertures en façade et en toiture, si nécessaire, ne dépend pas seulement de l'aménagement intérieur. Il convient de faire une recherche de composition générale, en fonction du volume et de chaque façades : proportion des ouvertures, positionnement, alignement ou recherche de dispersion.

L'animation de la façade s'organise à partir d'une hiérarchie de traitement dans la verticalité depuis le bas jusqu'en haut, marquée par des lignes horizontales fortes (soubassement, bandeau, couronnement) et à travers le soin apporté aux détails : sobriété du dessin de la façade, soins apportés aux petits éléments (feronnerie, garde-corps, volets, portes et fenêtres). Les pastiches (bois découpé...) sont en contradiction avec le contexte local.

Dans une rénovation, les transformations doivent conserver l'esprit de la construction.

L'aménagement intérieur s'adapte aux ouvertures existantes et permet leurs conservations.

Pour plus d'ensoleillement dans une pièce, il sera préférable de créer une nouvelle ouverture, même petite, que de modifier l'existante.

Les grandes ouvertures sont au Sud et au Sud/Est, et plus réduites à l'Ouest pour éviter les surchauffes en été. Ouvertures seront limitées au Nord et au Nord/Est.

Les panneaux solaires en façade doivent être intégrés à la composition architecturale de la façade. Ils peuvent par exemple constituer une protection solaire au dessus des ouvertures.

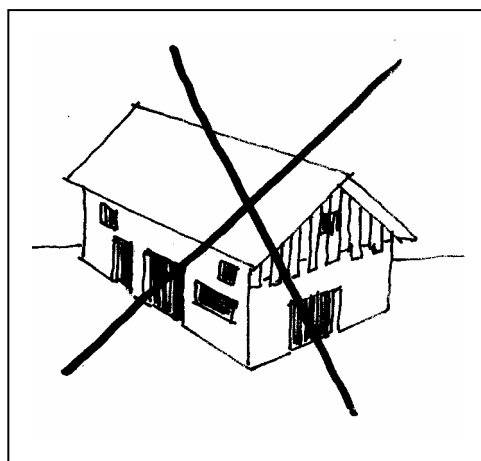
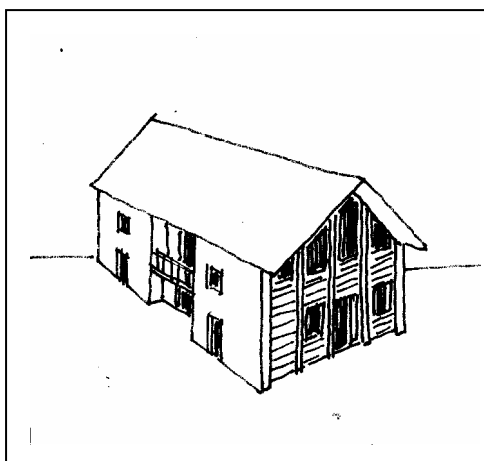
Les terrasses et vérandas peuvent se faire en creux dans le volume de la construction.

Dans la zone U1 du bourg, on s'appuiera sur les percements existants dans les constructions voisines pour trouver une harmonie entre les façades existantes et la façade à créer de manière à respecter l'équilibre entre les pleins et les vides.

#### b) Les ouvertures

Dans les bâtiments anciens traditionnels, les portes et fenêtres de la partie habitation sont petites, étroites et plus hautes que larges.

Aujourd'hui, notre mode de vie, les matériaux et les techniques de construction actuelles nous encouragent à profiter de grandes baies largement ouvertes permettant un bon ensoleillement des pièces intérieures. Tout en conservant généralement aux fenêtres et châssis des proportions plus étroites, la création de larges baies répondant à un besoin et un mode de vie plus actuel peut s'inspirer des pignons bardés de toiture et des grandes portes grangères.



Les menuiseries devront avoir une teinte de finition en harmonie avec la teinte de la façade. La couleur est encouragée.

### **c) L'authenticité des matériaux**

*C'est l'usage que l'on fait de la matière qui lui donne sa noblesse.*

Il convient de respecter l'authenticité des matériaux, le bois comme la pierre. C'est pourquoi, toute rénovation ou toute construction neuve doivent utiliser un matériau pour ses qualités propres et non pour une raison uniquement esthétique ou décorative.

Dans ce sens l'utilisation de matériaux sains sera favorisée. ( cf : fiches matériaux en annexe).

Par exemple :

- le bois sera utilisé en ossature et doublé par un parement en bois de chaque côté d'un pignon bardé. Il est léger et facile à mettre en œuvre.
- la pierre, la brique alvéolaire seront utilisées en mur massif pour leurs qualités d'inertie.

### **e) Les gardes corps**

Traditionnellement, notamment dans le bourg, les garde-corps sont :

- en fer forgé pour les balcons et appuis de fenêtre.
- les garde-corps en bois n'apparaissent qu'avec l'introduction du pavillonnaire.

En dehors du fer forgé, aujourd'hui très peu utilisé pour des questions de coût, les barreaudages devront être simples et ne pas présenter de « motifs » régionalistes ou néo-antique, ils devront être en cohérence avec la typologie du bâti.

Toute rénovation doit respecter l'esprit d'origine.

### **f) Les volets et fermetures**

Traditionnellement, les volets connus sous le nom de volets dauphinois sont en bois à panneaux pleins, avec une traverse médiane. Ils sont peints. Des persiennes peuvent remplacer les panneaux en partie basse et haute. Ils restent aujourd'hui une bonne solution pour l'occultation des ouvertures.

Les volets roulants permettent l'occultation des grandes baies. Le blanc est interdit pour les fermetures (porte, volet roulant, volet traditionnel) et les portes de garages.

D'une manière générale, les couleurs trop vives ou étrangères à la région (bleu lavande et le blanc pur) sont interdits sur les fermetures.

Les grands battants des portes de grange peuvent être conservés dans le cas d'une réhabilitation. Laissés tel quel, ils permettent de ménager un sas entièrement vitré pour un ensoleillement maximum. Ils peuvent aussi inspirer l'occultation d'une grande baie dans une construction neuve.

### **g) La couleur des enduits et éléments de détail**

La couleur est non seulement un des facteurs d'appréhension de la qualité d'un environnement, mais elle est aussi un des éléments essentiels de son identité. Elle ne doit pas être arbitraire, mais plutôt le résultat d'une réflexion sur le paysage environnant et l'architecture existante. A l'origine, le choix des couleurs résulte de l'interaction étroite de l'utilisation des matériaux trouvés sur place et de l'application de certaines couleurs dictées par des traditions locales. Aujourd'hui l'implantation de nouvelles activités, de nouvelles formes architecturales, de nouveaux modes d'habitat, doivent prolonger ces principes. La couleur modifie les proportions : elle peut agrandir, diminuer, renforcer l'intégration dans un site ou au contraire complètement le déstabiliser.

Dans son rapport avec l'environnement, elle peut rythmer l'enfilade des façades, accentuer les zones d'ombres, marquer des ruptures verticales et souligner des points forts pour valoriser des édifices intéressants. Dans son rapport avec l'architecture, elle peut, par des jeux de contraste et de rythme, réanimer les façades en valorisant les détails architecturaux. La couleur des enduits et des lazures constitue la palette générale, elle doit permettre à la construction de se fondre au milieu du bâti existant et dans le paysage et donner

l'impression qu'elle a toujours été là. Pour cela, il faut observer la teinte des vieux enduits sur les murs des constructions anciennes : les couleurs vont du gris au beige. Les couleurs ocre et rose sont à éviter, de même des lazures orangées ou trop chaudes. Le bois peut être laissé naturel. Le pin douglas et le mélèze ne demandent pas d'entretien et prennent une belle patine grise argentée avec le temps.

Les éléments de détails, les volets, les portes et les menuiseries composent la palette ponctuelle. Ils viennent animer la façade de touches colorées et offrent plus de liberté dans le choix des couleurs qui peuvent varier à l'intérieur d'une gamme de tons pastels.

Sur l'habitat traditionnel en général, les enduits de façade sur le bâti ancien seront réalisés à base de chaux naturelle et de sable qui laissent « respirer » le mur, et évitent les remontées d'humidité.

## 4. Construire un bâtiment à Haute Qualité Environnementale

La Haute Qualité Environnementale concerne

- la volumétrie des constructions
- l'orientation des façades principales vers l'énergie solaire passive et active
- les dispositions des serres et vérandas
- les implantations et dispositions des annexes et garages
- le positionnement des ouvertures
- les protections solaires pour le confort climatique
- le confort des espaces extérieurs
- la limitation des eaux de ruissellement
- les préconisations pour l'utilisation de matériaux sains
- la qualité d'usage des espaces (utilisation de mode de déplacement doux, limitation de l'usage de la voiture)

C'est une démarche qui a pour objectifs la prise en compte et la protection de l'environnement sous ses multiples aspects et ses multiples dimensions (locales, régionales, planétaire), dans la mise en oeuvre des processus d'aménagement, de construction ou de planification urbaine.

Depuis quelques années, une réflexion qui dépasse largement le domaine du bâtiment, propose d'envisager les projets en termes «d'économie globale» et de «développement durable».

Ceci consiste à imaginer en amont du projet la construction et ses impacts sur l'environnement, tout au long de son cycle d'existence, jusqu'à (et y compris) sa démolition future, et le traitement des déchets que cette démolition occasionnera.

Dans ce cas, la démarche que l'on qualifie de «Haute Qualité Environnementale» (H. Q. E.), pour l'aménagement ou la construction d'un bâtiment, se fixe plusieurs objectifs, dont les principaux sont

- une économie de ressources (matières premières, énergie, air, eau, sols)
- une pollution réduite de l'air, de l'eau et des sols et la réduction des nuisances sonores.
- une production réduite de déchets (de chantier, domestiques, ultimes)
- une conservation de la biodiversité et des équilibres écologiques locaux et planétaires.
- une amélioration du confort et de la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments et sur les espaces extérieurs.
- La réduction des nuisances de chantier

Pour l'aspect formel, sujet d'un Cahier de recommandations, ces objectifs déterminent des solutions architecturales diverses concernant:

- l'orientation: économies de chauffage
- la proportion et la localisation des ouvertures: économies d'éclairage.
- les systèmes de toitures: matériaux sains assurant l'étanchéité et permettant la récupération des eaux de pluie.
- le choix des matériaux de construction; matériaux sains et naturels.
- le choix des essences adaptées au site et à l'altitude

Par certains aspects, cette démarche, à travers sa recherche en économie d'énergie, rejoint des modes de construction empiriques, anciens, qui s'appuyaient sur une économie de moyens et prenaient en considération les conditions climatiques locales.

Appréhendés aujourd'hui d'une façon scientifique, les critères environnementaux conditionnent, au même titre que les critères culturels, artistiques, et esthétiques, la conception des bâtiments, en réponse à des exigences qui évoluent en permanence.

#### **4.1 Choix intégré des produits**

Il s'agit de se préoccuper de l'adaptabilité et de la durabilité des bâtiments et des choix à faire pour utiliser des procédés et produits de construction ayant un faible impact environnemental.

(Tableau des matériaux)

#### **4.2 Chantier à faibles nuisances**

Le chantier est source de nuisances et de déchets qu'il conviendra de réduire et de gérer au mieux dans le cadre d'une démarche à faibles nuisances.

Des solutions sont à trouver, proposer et mettre en œuvre pour :

- assurer la sécurité des riverains et des personnes
- réduire le bruit,
- éviter poussière et boue
- ne pas enlaidir le site
- ne pas perturber les trafics,
- limiter et traiter les rejets liquides,
- réduire, trier, valoriser et traiter correctement les déchets.

#### **4.3 Gestion de l'énergie**

L'énergie la moins polluante étant celle que l'on ne consomme pas, la première démarche consistera à réduire les besoins énergétiques du projet.

La question des économies d'énergie peut être traitée sous l'angle technique de l'isolation et de l'installation d'équipements performants. Elle relève cependant aussi de l'architecture : les choix du plan masse et des orientations, de traitement des façades par rapport aux apports solaires et à la lumière naturelle, conditionnent fortement les consommations de chauffage, d'éclairage et de climatisation. Il tient parallèlement au maître d'ouvrage de substituer aux solutions habituelles celles qui privilégient les énergies les moins polluantes et les plus économes en ressources épuisables.

Lors de la conception du bâtiment, les éléments de réflexion porteront sur :

- La réduction des besoins énergétiques (en terme de chauffage, d'éclairage, de climatisation, machines..)
- Les postes de consommations (chauffage et climatisation, ventilation, éclairage, eau chaude sanitaire, électroménager et autres)
- Le choix des énergies les plus favorables à l'environnement (photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, biomasse, bois...)

#### **4.4 Gestion de l'eau**

##### **4.4.1 L'eau potable**

La maîtrise des consommations d'eau potable représente un enjeu environnemental et économique pour les collectivités, mais aussi pour les individus.

Les actions à mettre en œuvre portent à la fois sur la conception du réseau et les équipements utilisés.

Mise en place d'une politique de lutte stricte et systématique de réduction des gaspillages liés aux fuites, mise en œuvre d'équipements économes d'eau dès la conception des bâtiments, optimisation du fonctionnement du réseau en terme de durabilité et d'efficacité, tenant notamment à des facilités d'entretien et de contrôles du réseau.

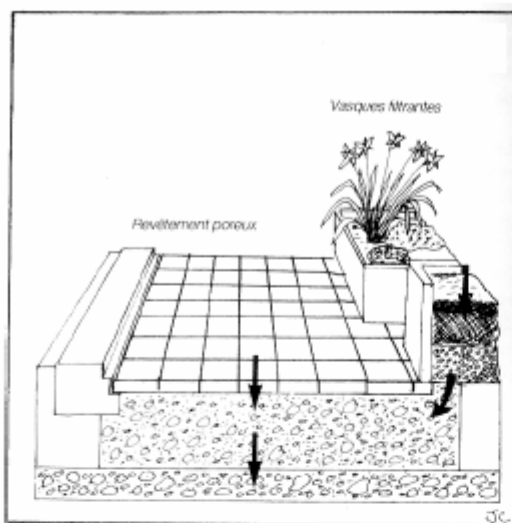
Les solutions techniques pour réduire les consommations d'eau comprennent l'usage d'appareils et équipements économes en eau (chasse d'eau, mitigeurs, limiteurs de débits réduisant les consommations aux points de puisages). L'optimisation du fonctionnement du réseau peut se faire en installant un réducteur de pression, ce qui permet une large réduction de la consommation d'eau et prévient les risques de fuites, en évitant le vieillissement prématuré des composants.

#### 4.4.2 L'eau pluviale

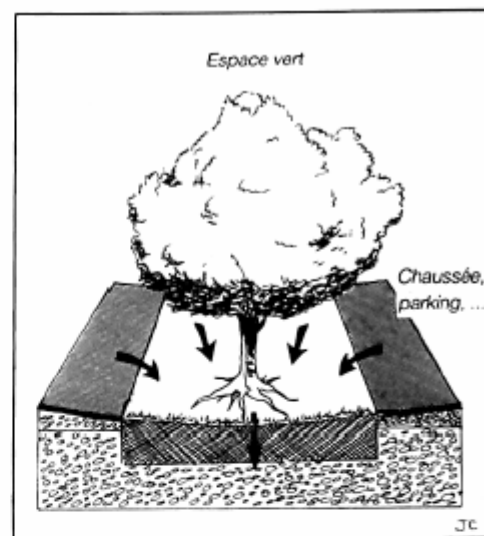
Les enjeux de la gestion des eaux pluviales est d'une part, la limitation des inondations, celle des concentrations des pollutions de toutes natures dans les rivières, l'alimentation des ressources en eaux souterraines et d'autre part, les économies potentielles par son utilisation.

Une bonne gestion des eaux pluviales peut s'articuler sur plusieurs axes :

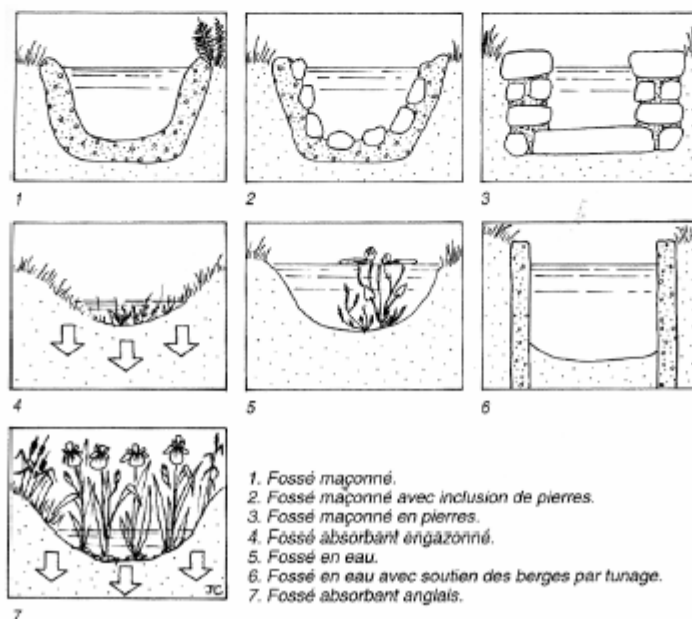
- la gestion des eaux sur la parcelle, en permettant à l'eau de s'infiltrer par des systèmes de revêtements filtrant et en limitant les espaces imperméables : privilégier les stationnements en herbe (système evergreen), les allées en sol perméables, les descentes de toitures dans des puits perdus, les tranchées filtrantes ou drainantes, les fossés.
- la récupération des eaux de pluie à l'aide d'une cuve enterrée qui permet de stocker l'eau pour la réutiliser ensuite pour l'arrosage du jardin ou le lavage des espaces extérieurs de la maison.



▲ Tranchées filtrantes :  
voirie piétonnière en  
milieu urbain.



▲ Tranchées filtrantes :  
abords de voie.



1. Fossé maçonné.
2. Fossé maçonné avec inclusion de pierres.
3. Fossé maçonné en pierres.
4. Fossé absorbant engazonné.
5. Fossé en eau.
6. Fossé en eau avec soutien des berges par tunage.
7. Fossé absorbant anglais.

#### **4.5 Gestion des déchets**

Avoir une réflexion pour maîtriser la production de déchets est une priorité qui doit être accompagnée par une optimisation de la collecte interne des déchets avec des locaux suffisamment grands pour permettre un bon niveau de tri. Une adéquation est également à rechercher avec la collecte externe actuelle et future.

#### **4.6 Gestion de l'entretien et de la maintenance**

Il conviendra de privilégier des matériaux, des matériels et des équipements qui seront fiables, solides et qui dureront longtemps. Un guide de maintenance et d'entretien devra être fourni afin de pouvoir mettre en place une maintenance préventive efficace. Une réflexion en coût global accompagnera la démarche environnementale.

#### **4.7 Confort hygrothermique**

Il faut satisfaire au confort hygrothermique en hiver par une bonne conception des locaux et une installation de chauffage performante.

En été, on évitera de répondre au confort par l'installation de climatisation, mais par une bonne conception du bâti (puit canadien) avec des protections solaires efficaces.

#### **4.8 Confort acoustique**

L'isolation acoustique entre locaux et vis-à-vis de l'extérieur et la correction acoustique des locaux sont autant de paramètres du confort acoustique. La réglementation existante sera respectée.

#### **4.9 Confort visuel**

La conception des locaux privilégiera fortement l'éclairage naturel afin d'éviter d'avoir trop recours à l'éclairage artificiel. D'autres aspects du confort visuel tels que les couleurs, les plantes, les vues... seront également pris en considération. Une attention particulière sera portée aux problèmes d'éblouissement.

#### **4.10 Confort olfactif**

Il faut réduire les sources d'odeurs désagréables en choisissant des produits de construction et des équipements qui ne sont pas sources durables d'odeurs désagréables, par eux-mêmes ou par les produits qui sont nécessaires pour leur nettoyage et maintenance. Il faut aussi prévoir une ventilation permettant l'évacuation des odeurs désagréables.

#### **4.11 Qualité sanitaire des espaces**

La qualité environnementale passe par des locaux propres, faciles à nettoyer, et par des équipements (WC entre autres) qui ne sont pas des lieux de transmission de maladie. Dans ce cadre, peuvent être pris en compte les effets des champs électromagnétiques sur la santé.

#### **4.12 Qualité sanitaire de l'air**

La qualité de l'air intérieur peut être affectée de différentes manières par :

- des polluants extérieurs au bâtiment,
- les matériaux constituant le bâtiment (amiante, bois traité, colles,...)
- le mobilier (bois aggloméré, .. ;)
- les occupants (tabac, cuisine, produits de nettoyage, travaux divers...)
- une ventilation insuffisante ou inadaptée.

Des précautions devront être prises pour éviter les émissions de polluants en provenance des matériaux de construction.

Il conviendra aussi de concevoir un système de ventilation qui soit performant, économe en énergie et qui préserve ou améliore la qualité de l'air.

#### 4.13 Qualité sanitaire de l'eau

Il faut considérer les risques de détérioration de la qualité de l'eau à l'intérieur des bâtiments (bactéries de la famille des légionelles, traitements d'adoucissement,...).

Des précautions sont également à prendre si des eaux non potables sont distribuées dans les locaux (récupération d'eau de pluie).

## 5 - Aménager des abords

Les abords sont intimement liés à la maison : ils expriment l'implantation, le rapport à l'espace public, l'orientation et les vues, la composition des espaces annexes et espaces libres attenants à la maison. Concevoir la maison et ses abords nécessite de prendre en considération un paysage plus large et vise à s'inscrire dans une continuité urbaine et paysagère par ses masses et volumes.

L'aménagement de la parcelle concourt à l'identité du territoire par le dialogue qu'il instaure avec celui-ci : respect des espaces naturels en place, choix des essences végétales, contribuant à la fusion de la maison avec le grand paysage, respect du relief, délicatesse de l'inscription dans la pente du terrain.

### 5.1- Clôtures

Traditionnellement, les espaces privés n'étaient pas clos.

Si nécessaire, les clôtures seront légères. (article 11.2.6)

La clôture ne respecte pas forcément les limites de la parcelle. Sur la parcelle, il faut préférer des enclos réservés, au chien, au potager, l'accès au garage est de préférence direct, sans portail. Chaque limite peut être pensée et traitée différemment : coté route, coté voisin, coté prairie.

Les clôtures grillagées par leurs caractères industriels s'intègrent mal aux sites naturels.

Elles peuvent être employées aux abords immédiats de la construction si elles sont accompagnées par une haie libre, qui peut être implantée du côté de l'espace public.

La couleur foncée est recherchée (vert, marron) le blanc qui se remarque trop est interdit.

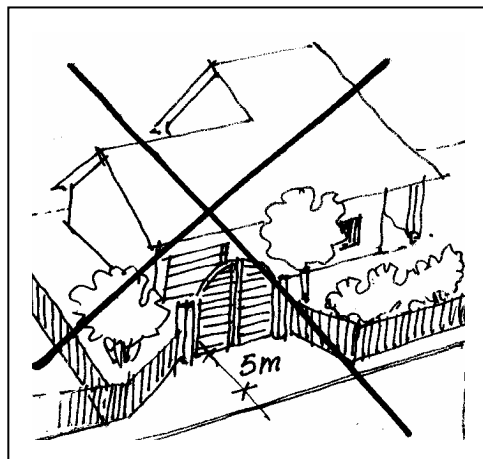
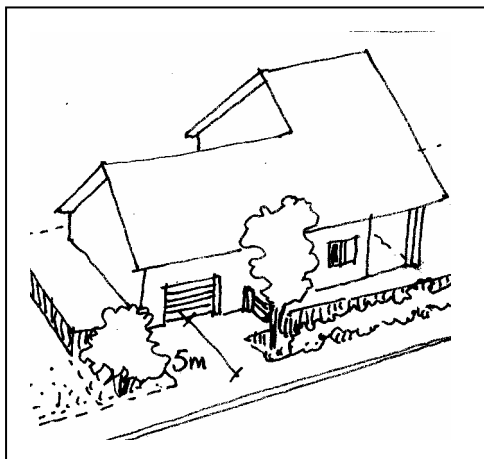
Une cohérence dans la composition de la clôture sera recherchée avec la clôture voisine existante.

Portails et portillons sont traités très simplement dans le même esprit que la clôture.

D'une manière générale, la création de murs ou murets de clôture est à éviter pour permettre la perméabilité de l'espace aux petits mammifères.

Quand ces murs existent, ils seront reconstruits à l'identique ou interrompu pour laisser une haie végétale dissimulant un grillage.

Les éléments techniques (boîtes aux lettres, coffret EDF etc..) seront intégrés dans le plan vertical des murs ou murets de clôture.

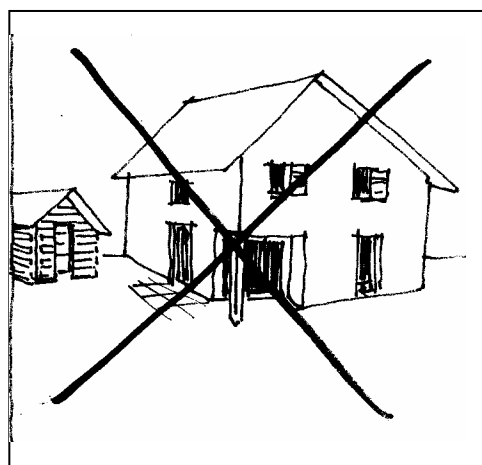
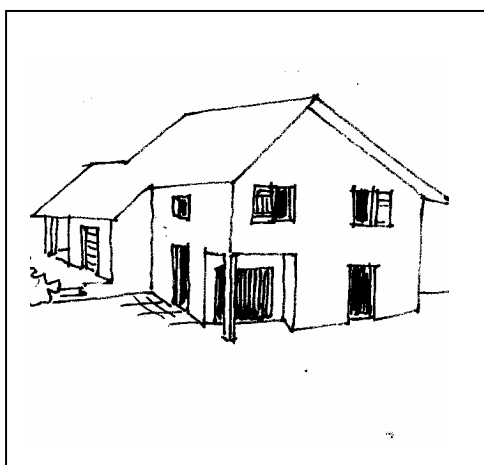


## 5.2 Les annexes

Le cabanon, l'abri de jardin, la pergola, le garage sont autant de projets qui doivent participer au projet global. Dans ce sens, il est vivement conseillé de les rattacher au bâtiment principal. Quand cela n'est pas possible, ils doivent être pensés comme des éléments à intégrer dans l'aménagement des abords, s'appuyant sur un talus, une haie. Ils doivent participer à la qualité du paysage créé et non comme un mobilier posé au milieu de la parcelle.

L'utilisation de matériaux existant sur le bâtiment principal (matériaux de structure, couleur d'enduit, couverture) facilitera leurs intégrations.

Les piscines de la même manière doivent participer à l'aménagement paysager, dans ce sens la création de remblai pour les caler dans la pente est interdit, on préférera un décaissement avec la création d'un mur ou d'un talus venant prolonger le bâti principal ou un espace planté de la parcelle.



## 5.3- Espaces libres et plantations

Le projet d'aménagement des abords privilégiera d'abord les espaces naturels existants. Les arbres, arbustes, fossés, seront conservés et intégrés au projet global.

Au cours du chantier, ils seront protégés par une clôture posée à une distance suffisante pour protéger les racines et la couronne des arbres.

Si le terrain est ouvert, sans plantation existante, la plantation d'un arbre unique d'essence caduque près de la maison suffit pour apporter ombrage en été ; l'hiver avec la perte des feuilles, la maison peut bénéficier d'un ensoleillement maximum. Pensez à la taille de l'arbre adulte, pour lui laisser toute la place disponible.

Le parterre de fleurs et le potager sont traités comme un « carré » dans la parcelle.

### a) La haie libre, l'alignement

Préférez la haie libre d'essences caduques à la haie taillée, trop rigide et artificielle.

La haie libre ne suit pas la limite parcellaire, elle accompagne un talus, un mouvement de terrain, les parties les plus planes étant laissées en herbe.

L'entente peut se faire entre voisins pour composer une haie libre « à cheval » sur la limite.

Les haies monospécifiques, composées d'une seule espèce (lauriers, thuya) sont à proscrire.

Choisir des essences locales à baies ou à fleurs, éviter l'emploi de persistants (lauriers, thuya) n'ayant aucun rôle dans le déroulement des saisons ou alors les associer à d'autres essences caduques (cf. liste de végétaux).

### **b) Les arbres et arbustes, isolés ou en groupe et les alignements d'arbres**

Les arbres et les arbustes, de formes et d'espèces différentes, sont plantés de manière aléatoire et se développent naturellement. Il est conseillé de conserver une certaine transparence et d'utiliser des espèces indigènes.

Les silhouettes des végétaux seront diffuses et aléatoires, en cohérence avec la hauteur des constructions.

On préférera les arbres et arbustes en cépée.

Les arbres de grande hauteur aux formes trop rigides sont déconseillés (sapin, épicéa) car ils participent à l'artifice et obstruent les vues.

Seules les grandes propriétés peuvent permettre de planter des espèces destinées à fabriquer du patrimoine végétal, tels que des tilleuls, des charmes, des hêtres qui nécessitent au minimum 500m<sup>2</sup> de terrain libre et dégagé au Sud.

Les alignements d'arbres s'inspirent des plantations des bords de chemin ; ils sont plantés majoritairement de frênes en cépée et non en tige.

### **c) Des essences d'arbres adaptées à la géographie locale**

Le choix des essences d'arbres doit être en accord avec l'environnement géographique proche permettant ainsi d'affirmer les spécificités géographiques de la commune.

Respecter les spécificités végétales de chaque lieu dans le choix des essences sélectionnées.

### **d) Les essences d'arbres et d'arbustes**

Les arbres isolés : Alisier blanc (*Sorbus aria*), Charme commun (*Carpinus betulus*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Orme (*Ulmus rostrata*) Sorbier (*Sorbus aucuparia*), Tilleul (*Tilia platyphyllos*) , Fruitiers : Cognassier commun, Pommier, Poirier, Prunier, Noyer, Merisier.

Autres arbres et arbustes entrant dans la composition des haies (réservez les essences à fleurs à proximité de la maison) :

Alisier blanc (*Sorbus aria*, C), Buis à feuilles rondes (*Buxus rotundifolia*, P), Charmille (*Carpinus betulus*), Noisetier à fruits (*Corylus avellana*, C), Cornouiller (*Cornus sanguinea*, C), Coronille (*Coronilla*, C), Deutzia (C), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Forsythia (C), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*, C), Houx commun (*Ilex aquifolium*, P), Laurier tin (*Viburnum tinus*, P), Lilas (*Syringa*, C), Nerprun alaterné (*Rhamnus alaternus*, P), Rosiers arbustifs (*Rosa rugosa*, C), Saule pourpre nain (*Salix purpurea*, C), Seringas (*Philadelphus*, C), Sorbier (*Sorbus aucuparia*, C) Spirée (*Spiraea*, C) Sureau rouge (*Sambucus racemosa*, C), Troène (*Ligustrum arduum*, P), Viorne Obier (*Viburnum opulus*, C), Viorne lantane (*Viburnum lantana*, C), petits fruits : groseiller, ribes, cassis, framboisier

### **e) Le problème des essences et allergies**

Le risque d'allergie liée aux pollens est de plus en plus souligné : actuellement de 10 à 15 % des enfants et de 25 à 30 % des adultes sont concernés par des allergies liées aux pollens. Plusieurs facteurs explicatifs existent : interactions avec la pollution chimique, développement d'arbres ou d'herbes très allergisants (cyprès, ambrosies...).

Il est donc recommandé d'éviter de planter des arbres et plantes à fort potentiel allergisant (PA) et dont la pollinisation est durable dans le temps (M = durée de la pollinisation en mois).

#### **Pour les arbres :**

- Bouleau (PA : 5 ; M. 1,5)
- Cyprès (PA : 4 ; M. 1,5)

- Noisetier (PA : 4 ; M.2)
- Aulne (PA : 4 ; M. 1)
- Frêne (PA : 4 ; M. 2)
- Charme (PA : 4 ; M. 3)
- Platane (PA : 4 ; M. 1,5)
- Chêne (PA : 4 ; M. 3)
- Olivier (PA : 4 ; M. 3)
- Peuplier (PA : 3 ; M. 2)
- Saule (PA : 3 ; M.3)
- Tilleul (PA : 3 ; M. 4)
- Orme (PA : 2 ; M. (2,5)
- Châtaignier (PA : 2 ; M. 1)

#### **Herbacées :**

- Graminées : (P.A. 5 ; M. 5)
- Ambrosia : (P.A. 5 ; M. 2)
- Oseille : (PA : 3 , M. 3)
- Plantain : (PA : 3 ; M.4)
- Urticacées : (PA : 3 ; M.6)
- Chénopodes (PA : 3 ; M.6)
- Armoise (PA : 3 ; M. 3)

## **6. Annexe : les familles de matériaux**

La présentation ci-après concerne des matériaux se référant à la famille des « produits respectant l'écologie » ou certains produits naturels qui complètent la liste des matériaux actuellement mis en œuvre. Cette liste n'est pas exhaustive.

---

### **ISOLANTS**

Préconisation générale : avec l'isolation par l'extérieur, l'hygrothermie des façades est mieux régulée. Des solutions favorisant l'isolation par l'extérieur, couramment mises en œuvre dans les pays européens du nord, sont à encourager. L'isolation par l'intérieur limite les échanges entre l'ambiance intérieure et l'atmosphère extérieure. Une solution alternative est l'isolation répartie : le monomur

#### **MONOMUR**

Monomur en terre cuite composé d'argiles schisteuses, de marne et de loess

Atouts : Régulateur thermique naturel (accumulation des calories ou les frigories par rayonnement)- ne nécessite pas d'isolant complémentaire

Maîtrise des ponts thermiques

→ Surcoût compensé par l'économie de 10% sur les consommations de chauffage et bien-être des occupants (respiration naturelle de la paroi et échanges hygrométriques)

#### **ISOLANTS NATURELS**

##### **Fibre de chanvre**

Plante naturelle à croissance rapide traité ignifuge et hydrofuge (injection de résine, sels de bore et silicates)

##### **Laine de lin**

sous forme de panneaux semi-rigides et en rouleaux traités avec du sel de bore (parasites) et du silicate de sodium (moisissures)

##### **Liège expansé**

Les cellules remplies d'air de l'écorce de chêne en font un bon isolant (résine naturelle : subérine) – Isolant imputrescible

### **Ouate de cellulose**

Fibre de cellulose à base de papier recyclé, isolant hautement biodégradable (traitement au bore pour éviter les attaques des rongeurs)

*Attention à l'utilisation en flochage qui peut entraîner une inflammation pulmonaire*

### **ISOLANTS MINERAUX**

Les laines de verre et laines de roche sont des fibres artificielles de la famille des silicates (pâte de verre, roche balsamique ou de laitier à haut fourneau) et liants à base de résine urée et phénol formol

- Bonne performance d'isolation
- Coût énergétique important à la fabrication
- Santé : faible diamètre des fibres qui sont difficiles à éliminer par les poumons (diamètre des fibres plus gros pour les laines de verre par rapport à la laine de roche donc moins de pénétration respiratoire)

### **ISOLANTS SYNTHETIQUES**

Les polystyrènes expansés ou extrudés ou les mousses polyuréthane sont fabriqués à partir du pétrole et avec du CFC.

- Bonne performance d'isolation
- Coût énergétique très important à la fabrication
- Santé: Le problème de santé réside dans le fait que leur combustion dégage des gaz toxiques et asphyxiants.
- Fin de vie : problème de recyclage

---

## **PEINTURES ET VERNIS**

La marque **NF environnement** créée en 1991 est le label écologique officiel français géré par l'AFNOR qui représente un progrès. Les critères pour l'obtention de ce label sont :

- 1/Les exigences écologiques
- 2/Les exigences de performances
- 3/Information aux consommateurs concernant l'utilisation du produit, risque de pollution à l'eau et conditions de conservation.

**Peinture en phase aqueuse industrielle** avec moins de 5% d'éther de glycol

Contiennent également comme les peintures acryliques des solvants chimiques, mais en plus faible quantité. Assurent des émissions minimales de composés organo-volatils

### **Peinture naturelle**

Les composants sont d'origine minérale et végétale, ressources naturelles renouvelables.

---

## **REVETEMENT DE SOL**

### **linoléum**

Matières premières renouvelables huile de lin, pigments naturels dépourvus de métaux lourds, charges minérales, toile de jute ;

### **Caoutchouc**

Industriel avec caoutchouc naturel recyclable : Comprend charges minérales, pigments écologiques exempt de PVC, de formaldéhyde et CFC

### **Moquette** en matières naturelles

### **Liège** matière renouvelable

---

## **PLATRE**

Le plâtre est obtenu par chauffage du gypse et sulfate hydraté de calcium naturel (matériaux naturels).

Privilégier l'utilisation de plaques de plâtre avec **80 % de gypse d'origine naturelle** et des **fibres de celluloses sans liant** ou **papier recyclé**.

---

## **CANALISATION ET CABLES**

Remplacement du PVC par des tuyaux en **polyéthylène (PE)** et **polypropylène (PP)** ou **PVC recyclé**

Gaines câbles électriques : polyéthylène, polyamide et silicone

(Pour le PVC, risques en fabrication et en fin de vie, libération en œuvre de phtalates, dus aux plastifiants qui sont allergisants et irritants, risques d'intoxication en cas d'incendie.)

---

## **BOIS**

### 1/Utilisation du bois

- ❑ Choix structurel
- ❑ Utilisation pour enveloppes extérieures (bardages et panneaux - menuiseries ext.)
- ❑ Utilisation en second œuvre (parquets-menuiseries-lambris-plafond)

### 2/Panneaux dérivés du bois

- ❑ Panneaux de particules, de contreplaqué, lamellé collé assemblés avec des résines et des colles.

### 3/Traitement préventif des bois (agression des insectes et champignons)

- ❑ défini par les classes 1 et 2 (usage intérieur), 3 (bois ext. verticaux), 4 (bois ext. horizontaux)

Le traitement peut être évité par l'utilisation :

- d'une essence de bois naturellement durable (chêne, châtaignier, mélèze, oukouroumé)
- utilisation du duramen (bois de cœur)

---

## **MEUNISERIES**

**Bois alu** : ne nécessite pas d'entretien et très bon isolant

**Bois** : très bon isolant, nécessite un entretien de surface sauf pour le bois rétiné.

**Aluminium** : pas bon isolant, ne nécessite pas d'entretien. Préférer l'aluminium recyclé car la production d'aluminium à partir du minerai consomme beaucoup d'énergie.

**PVC** : à proscrire car consomme beaucoup d'énergie et pollue lors de sa fabrication de plus il émet des fumées toxiques en cas d'incendie.

---

## **VITRAGE**

Préférer les doubles vitrages peu émissifs et éventuellement avec une lame de gaz ou de vide ce qui diminue les déperditions de chaleur.

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                       |           |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1 INTRODUCTION .....</b>                           | <b>4</b>  |
| 1.1 Rappel de l'objectif .....                        | 4         |
| 1.2 Méthodologie.....                                 | 4         |
| <b>2 SITUATION COMMUNALE .....</b>                    | <b>6</b>  |
| 2.1 Présentation du territoire communal .....         | 6         |
| 2.2 Démographie et habitat .....                      | 6         |
| 2.3 Urbanisme .....                                   | 8         |
| 2.4 Activité .....                                    | 8         |
| 2.5 Géologie / Hydrogéologie .....                    | 9         |
| 2.6 Cours d'eau.....                                  | 9         |
| 2.7 Captages d'eau potable.....                       | 10        |
| 2.8 Autres .....                                      | 11        |
| 2.8.1 SDAGE.....                                      | 11        |
| 2.8.2 PNRV.....                                       | 11        |
| 2.8.3 ZNIEFF.....                                     | 11        |
| <b>3 SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL .....</b> | <b>12</b> |
| 3.1 Assainissement collectif.....                     | 12        |
| 3.1.1 Système de collecte .....                       | 12        |
| 3.1.2 Système de traitement :.....                    | 13        |
| 3.2 Assainissement autonome .....                     | 13        |
| <b>4 SYNTHÈSE DES ÉTUDES DE SOL.....</b>              | <b>15</b> |
| <b>5 PROGRAMME DE TRAVAUX .....</b>                   | <b>18</b> |
| 5.1 Présentation du contexte de l'étude.....          | 18        |
| 5.2 Synthèse des propositions élaborées .....         | 18        |
| 5.2.1 Le village .....                                | 18        |
| 5.2.2 Bessée - Camping .....                          | 18        |

---

|          |                                            |           |
|----------|--------------------------------------------|-----------|
| 5.2.3    | Les Trucs .....                            | 19        |
| 5.2.4    | Les Chabottes .....                        | 19        |
| 5.2.5    | Britière – Timon – Ruillers.....           | 19        |
| <b>6</b> | <b>PRESENTATION DU ZONAGE RETENU .....</b> | <b>20</b> |

## TABLE DES ANNEXES

---

### **Annexe 1:**

**Plan de zonage (Commune complète) à l'échelle 1/10000 ème:**

**Plan de zonage (Plan de détail des hameaux) à l'échelle 1/2000 ème**

## INTRODUCTION

### 1.1 Rappel de l'objectif

En application de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 dite « **loi sur l'eau et les milieux aquatiques** », le Décret n°94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.2224-8 et L.2224-10 du Code général des Collectivités territoriales précise la notion de zonage intégrant des zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif qui se distinguent selon des critères d'intérêt pour l'environnement, des critères économiques (coût excessif d'équipement) et des critères d'urbanisme (densité de la population, type d'habitation).

Ce zonage fait l'objet d'une enquête publique.

Ce zonage fait état des informations et conclusions de l'étude du Schéma Général d'Assainissement et de l'étude du zonage de 1999.

Elle en reprend les diverses conclusions et propositions, et réajuste la cartographie du zonage pour être en cohérence avec les conclusions de l'étude du plan Local d'Urbanisme (en cours d'instruction).

### 1.2 Méthodologie

La commune de St AGNAN EN VERCORS a engagé une démarche de Schéma Général d'Assainissement en 1999 qui a permis de définir une politique d'assainissement sur l'ensemble de son territoire. Cette réflexion a été poursuivie en 2004 par un Avant Projet d'assainissement portant sur l'ensemble des secteurs relevant potentiellement de l'assainissement collectif.

Le zonage d'assainissement de St AGNAN EN VERCORS, présenté dans ce rapport de synthèse, décrit les choix municipaux en matière d'assainissement pour les années à venir. Ce zonage établit :

- 
- **les zones d'assainissement collectif** équipées par un réseau de collecte des eaux usées où la Commune sera tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques (lors de l'urbanisation de la zone) ;
  - **les zones d'assainissement non collectif** où la Commune sera tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome et éventuellement leur entretien ;
  - **les zones** où des mesures devront être prises pour **assurer la maîtrise des écoulements pluviaux** (lors de l'aménagement de ces zones).

## SITUATION COMMUNALE

### 2.1 Présentation du territoire communal

La commune de St AGNAN EN VERCORS est située au Nord-Est du Département de la Drôme, sur le canton de la CHAPELLE EN VERCORS. Elle se trouve à 90 km à l'Est de VALENCE.

St AGNAN EN VERCORS est une commune rurale située dans le Parc Naturel du Vercors. Le territoire communal est vaste, totalisant 8 421 ha essentiellement occupés en zones naturelles de montagne.

L'altitude varie de 730 mètres au bord de la Vernaïson à 1 730 mètres sur les Hauts Plateaux du Vercors.

Les projets d'assainissement concernent la tranche altimétrique 750 – 800 mètres.

Le territoire communal est limité à l'Ouest par le plateau de VASSIEUX (1 200 mètres), à l'Est par les Hauts Plateaux du Vercors surplombant la vallée de la Vernaïson (altitude moyenne 1 400 mètres) et au Sud par la limite méridionale du plateau du Vercors (Col du Rousset).

### 2.2 Démographie et habitat

L'habitat est implanté le long de la vallée de la Vernaïson ; il est regroupé en de nombreux hameaux :

- Le col du Rousset ;
- Rousset ;
- Les Chaberts ;
- Les Faures ;

- La Britière ;
- Timon ;
- Les Ruillères ;
- Le Château ;
- Le Village ;
- La Bessée ;
- Les Trucs ;
- Les Chabottes ;
- Les Bérards ;
- Le Collet.

Le Bourg de St AGNAN est regroupé au centre, sur l'axe de la RD n°518 ; l'habitat y est aggloméré.

**Tableau 2-a : Données INSEE – Commune de St AGNAN EN VERCORS**

| <b>Variation de population sur les derniers recensements (population sans doubles comptes) :</b> |      |      |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|-------|
| Année du recensement                                                                             | 1982 | 1990 | 1999  |
| Nombre d'habitants                                                                               | 346  | 363  | 401   |
| Variation de population (en %)                                                                   | 4,9% |      | 10,5% |

| <b>Caractéristiques des résidences</b> |            |             |
|----------------------------------------|------------|-------------|
| Type                                   | Nbre       | %           |
| Nombre de résidences principales       | 162        | 34,4%       |
| Nombre de résidences secondaires       | 287        | 60,9%       |
| Logements vacants                      | 22         | 4,7%        |
| <b>Total</b>                           | <b>471</b> | <b>100%</b> |

| <b>Date de construction des habitations</b> |            |             |
|---------------------------------------------|------------|-------------|
| Année                                       | Nbre       | %           |
| avant 1949                                  | 189        | 40,1%       |
| 1949 - 1974                                 | 103        | 21,9%       |
| 1975 - 1981                                 | 17         | 3,6%        |
| 1982 - 1989                                 | 133        | 28,2%       |
| 1990 ou après                               | 29         | 6,2%        |
| <b>Total</b>                                | <b>471</b> | <b>100%</b> |

Le ratio d'occupation des maisons est de 2.5 personnes par résidence principale.

Selon le dernier recensement, en date de 2006, la population serait de 405 Saint-Agnanais(e)s

Le taux de variation de la population est croissant, avec un taux de 1.2 % par an.

L'activité saisonnière (estivale et hivernale) est importante avec, notamment, plus de 60 % de résidences secondaires.

L'habitat est relativement ancien (40 % de constructions avant 1949) ; un pic de constructions est notable sur la période 1982-89.

**Tableau 2-b : Répartition des principales consommations d'eau sur la commune – Année 2004**

| Quartier  | Nombre d'abonnés |          |              | Volumes annuels en m <sup>3</sup> |          |              | Ratio par EH<br>en litres/jour |
|-----------|------------------|----------|--------------|-----------------------------------|----------|--------------|--------------------------------|
|           | Eau potable      | Assainis | Non assainis | Eau potable                       | Assainis | Non assainis |                                |
| Camping   | 1                | 0        | 1            |                                   |          |              | 0,0                            |
| Bessée    | 36               | 25       | 11           | 3580                              | 2550     | 1030         | 109,0                          |
| Village   | 66               | 40       | 26           | 4810                              | 3144     | 1666         | 79,9                           |
| Les Trucs | 22               | 0        | 22           | 1854                              | 0        | 1854         | 92,4                           |
| Chabottes | 41               | 0        | 41           | 3876                              | 0        | 3876         | 103,6                          |
| Britière  | 33               | 0        | 33           | 1696                              | 0        | 1696         | 56,3                           |

## 2.3 Urbanisme

La commune de St AGNAN dispose d'un Plan d'Occupation des Sols établi en 1996 ; les zones vouées à la construction représentent une superficie d'environ 12 ha.

Un plan local d'urbanisme et en cours d'approbation, il va être soumis à enquête publique.

## 2.4 Activité

SAINT AGNAN EN VERCORS occupe une situation de moyenne montagne qui lui confère un caractère attrayant et lui assure ainsi une activité de loisirs (randonnées, ski, spéléologie.....), notamment au Col du Rousset. La fréquentation saisonnière est importante au sein de la Commune (période estivale et hivernale) : plus de 60 % d'habitations secondaires ; la capacité d'accueil existe en conséquence (camping, hôtels, gîtes, centres de vacances...).

L'agriculture conserve une part importante de l'activité communale, avec notamment, l'existence d'élevages de vaches à lait. Les fermes sont nombreuses dans les écarts du Village.

La présence de cette activité agricole constitue une source chronique de pollution par les entrants agricoles et les déjections animales.

Ces pollutions ne se manifestent pas actuellement, d'une manière excessive, à l'exception peut être du voisinage de quelques unités d'élevage. Elles sont à prendre en compte dans la maîtrise à terme de la protection du milieu naturel.

## 2.5 Géologie / Hydrogéologie

Le substratum géologique local est constitué par le calcaire massif du Vercors recouvert partiellement, en flanc de vallée, par des dépôts de type moraines à bloc. En fond de vallée, le long de la Vernaïson, des alluvions ont été déposées par le cours d'eau.

Ainsi sur le territoire communal, on rencontre à l'affleurement d'Est en Ouest :

- les calcaires blancs et massifs de l'Urgonien (montagne du Grand Larve) alimentant en matériaux les éboulis de pente ;
- les calcaires et marnes sablo-gréseuses du Crétacé supérieur (les Chaberts, les Berts, la Bessée) des flancs Est et Ouest du pli synclinal ;
- les dépôts glaciaires locaux (wurmien ou post wurmien) constitués par des moraines à blocs recouvrant partiellement le substratum calcaire sur chaque flanc de la vallée ;
- les alluvions récentes situées en fond de vallée et déposées par la Vernaïson.

### Caractéristique du milieu karstique

La ressource en eau du massif karstique du Vercors est extrêmement vulnérable.

Dans ce réseau karstique largement ouvert, les eaux circulent rapidement, elles sont peu ou pas filtrées ; toute contamination, quelle qu'en soit la nature (physico-chimique ou bactériologique), même éloignée au droit des dolines ou scialets, se transmet presque irrémédiablement aux résurgences.

## 2.6 Cours d'eau

Le réseau hydraulique superficiel, ponctué de scialets, correspond souvent avec une rivière souterraine plus ou moins profonde qui trouve son chemin à travers de multiples fissures du calcaire.

Ainsi, les cours d'eau superficiels sont peu présents sur la Commune de SAINT AGNAN EN VERCORS.

La vallée de la Vernaïson draine l'ensemble des eaux superficielles des Hauts Plateaux du Vercors.

La Vernaïson prend sa source au Col du Rousset ; elle s'écoule au pied des Hauts Plateaux sur un axe Sud/Nord jusqu'au lieu-dit « Les Barraques », point de confluence

avec les ruisseaux de l'Adouin et la Buyèche. La Vernaison afflue ensuite vers la Bourne par la vallée encaissée des Goulets (confluence sur la commune de PONT EN ROYANS).

La Vernaison admet un débit d'étiage de 225 l/s à PONT EN ROYANS (bassin versant de 281 km<sup>2</sup>), en amont de sa confluence avec la Bourne.

Les circulations souterraines très complexes conduisent à une situation hydrologique très hétérogène. Ainsi, les débits spécifiques des rivières se traduisent par une forte variabilité, en relation avec les circulations karstiques ; certaines sont suralimentées par de grosses résurgences (cas de la Bourne), d'autres ont un régime plutôt aride suite à de grosses pertes sur leur bassin (cas de la Vernaison).

Les débits observés sur la Vernaison, en tête de bassin versant, sont très faibles (environ 1 l/s) ; ils sont liés à la proximité de la Source mais aussi à un secteur d'infiltration qui s'étend jusqu'à SAINT AGNAN. En effet, en période sèche, le ruisseau s'infiltre complètement (lit à sec) depuis la Britière jusqu'en aval du village de SAINT AGNAN (vers Chabottes).

### **Qualité des eaux**

En 1996, une campagne « bilan de qualité » a été conduite sur la Vernaison. Une dizaine de points ont fait l'objet d'un suivi avec analyses physico-chimiques et bactériologiques.

Les résultats obtenus permettent de mettre en évidence une bonne qualité générale de la Vernaison, avec des dégradations sur certains secteurs liées à des rejets ponctuels.

A noter ainsi un impact modéré en aval de SAINT AGNAN (point de suivi à Chabotte) en raison des rejets sans traitement de la Commune.

### **Objectifs de qualité**

La proposition d'objectif de qualité, datant de janvier 1984, est la classe 1A (excellent qualité) sur tout le parcours de la Vernaison. L'objectif supposé est donc 1A pour les affluents.

## **2.7 Captages d'eau potable**

On trouve deux principaux captages d'eau alimentant le village et les hameaux de St AGNAN ; il s'agit du captage de Combe Male (« Neys » et « Trou de l'Aygue »). Un périmètre de protection a été institué sur ces captages par Arrêté Préfectoral du 30/04/2002 (Etude hydrogéologique en 1998).

On a ainsi un périmètre immédiat propre à chaque captage et un périmètre rapproché commun aux deux captages. Nous ne relevons pas de contraintes particulières par rapport à l'assainissement (hormis celles spécifiées dans le rapport de l'Hydrogéologue agréé).

---

## 2.8 Autres

### 2.8.1 SDAGE

Le S.D.A.G.E. (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) permet de déterminer les orientations possibles en matière de gestion des eaux.

Le secteur de la Vernaïson appartient au territoire Isère Aval.

Les orientations du S.D.A.G.E. pour ce secteur sont :

- Milieux aquatiques remarquables à forte valeur patrimoniale – aquifères karstiques ;
- Milieux aquatiques remarquables – zones humides et écosystèmes aquatiques.

### 2.8.2 PNRV

**P.N.R.V.** : le Parc Naturel Régional du VERCORS pilote le Contrat de rivière et accompagne les différentes communes adhérentes dans leurs réflexions et leurs réalisations.

Le Contrat de rivière « Vercors Eau Pure » intègre plusieurs volets d'actions pour la protection et la mise en valeur de la ressource en eau sur le Vercors.

Parmi les axes de réflexions prioritaires, la restauration de la qualité des eaux sur la totalité du bassin versant constitue un enjeu majeur.

### 2.8.3 ZNIEFF

Nous recensons en particulier une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique particulière relative à la Vernaïson.

Cette Z.N.I.E.F.F. n°2600-02000 de type 1 appelée « rivière La Vernaïson – du Rousset aux Baraques et entre Chabottes et La Britière » est recensée pour sa richesse ornithologique, hydrobiologique et reptiles/amphibiens ; 228 ha ; typologie : cours d'eau rapide et prairie humide.

Le statut de Z.N.I.E.F.F. est dépourvu de tout effet juridique direct, il ne s'agit là que d'un inventaire de sites remarquables.

## SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

### 3.1 Assainissement collectif

#### 3.1.1 Système de collecte

Le village de SAINT AGNAN EN VERCORS est divisé en deux bassins versant de collecte, tout deux séparatifs ; l'un au Sud et l'autre au nord ; et raccordés à la nouvelle unité de traitement.

**Sur le bassin versant situé au Sud du Village (environ 35 abonnés permanents),** l'ossature du réseau est constituée de trois antennes principales qui convergent au niveau des jardins situés au bas de la Route Départementale N°518.

**a) la première antenne** part des W.C. publics et longe, sous voirie, la rue de « la mairie à l'église ». Il s'agit d'un réseau en PVC 200mm créé dans le cadre des travaux réalisés en 2006-2007 pour la mise en séparatif du secteur. Le réseau unitaire existant à été conservé est actuellement pour vocation la collecte des eaux pluviales.

**b) une seconde antenne** assainie les habitations situées à l'ouest de la Route Départementale N°518 dont les résidences ONF.

**b) une troisième antenne** rattache le secteur le plus au Sud déjà assaini dans le cadre de travaux de mise en séparatif. La collecte des habitations du secteur est constituée de canalisation d'eaux usées PVC Ø 200 mm. Le réseau et les regards sont en bon état.

**Pour le bassin versant situé sur la partie Nord du Village (environ 35 abonnés permanents),** le réseau existant peut être décrit de la manière suivante :

D'abord, pour le lotissement (environ 15 abonnés), le réseau existant est un réseau séparatif collectant les eaux usées et pluviales sur des canalisations spécifiques. Ces réseaux sont en bon état général (structurel et fonctionnel). Les canalisations sont en béton, de dimension 300 et 400 mm, pour le réseau d'eaux pluviales et en amiante ciment Ø 200 pour les eaux usées.

Puis, ce réseau séparatif arrive dans le Village, derrière l'école ; le réseau d'eaux usées est raccordé avec une arrivée qui vient de la place centrale du Village. Ce réseau,

amiante ciment de diamètre 200 mm, rejoint ensuite la station de traitement en contre bas du Village. L'état général reste satisfaisant bien que l'absence de regard nous ait empêché de reconnaître le réseau au niveau du parking, sous le village.

Le réseau d'eaux pluviales (provenant du lotissement) est raccordé sur l'ancien réseau unitaire qui vient de la place centrale du Village (raccordement de la fontaine). Cet ancien réseau unitaire est en mauvais état, notamment au niveau du regard n°22 (dépôts importants, traces de mises en charge, écoulement non satisfaisant, maçonneries dégradées...). Son exutoire (diamètre de 600 mm) se trouve le long du chemin qui descend à la Vernaison.

### 3.1.2 Système de traitement :

Le traitement des eaux usées collectées est assuré par une filière de type filtre plantée de roseaux à écoulement verticale sur deux étages séparés.

D'une capacité de 400 EH, elle est implantée sur la parcelle 339 en bas du village en bordure de la Vernaison. Sa mise en service est effective depuis avril 2009.

En situation actuelle, 65 branchements sont raccordés sur le réseau de collecte des eaux usées, soit environ 160 à 195 EH (domestiques, gîtes et hôtels).

## 3.2 Assainissement autonome

Un questionnaire d'enquête a été envoyé aux foyers relevant de l'assainissement non collectif, soit 65 % des foyers (Enquête réalisée lors du Schéma Général d'Assainissement).

**L'analyse statistique a été conduite sur 112 questionnaires.**

Quelques chiffres clés relatifs aux équipements :

⇒ Quelques chiffres clés et commentaires

- 32 % des installations sont équipées de bacs à graisses ;
- 89 % des installations existantes ont au moins une fosse septique ; 8 % des installations ne sont pas équipées de fosses septiques ;
- 58 % des installations existantes ont une fosse septique recevant uniquement les eaux vannes (WC) : ce chiffre est lié à l'ancienneté des installations ;
- 19 % des installations existantes sont équipées d'un préfiltre ;
- environ 21 % des installations sont équipées d'un champ d'épandage pour l'épuration des eaux usées : ce chiffre, faible, est lié à l'ancienneté de l'habitat sur la commune ;

- 
- 16 habitations ont été recensées avec rejet (en sortie de fosse septique) vers un réseau d'assainissement (au village, la Bessée et la Britière).

## SYNTHESE DES ETUDES DE SOL

| Hameau            | Schéma<br>d'assainissement<br>DDAF 1993 | Etude de sols<br>MARGALHAN-FERRAT<br>1994        | Etude de sols<br>SAUNIER ENVIRONNEMENT<br>1999                                  | Remarques générales                                                                       |
|-------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Col du Rousset    | Collectif                               | Néant                                            |                                                                                 | Zone raccordée à une station d'épuration                                                  |
| Rousset           | Collectif                               | Néant                                            |                                                                                 |                                                                                           |
| Les Liotards      | Collectif                               | Filtre à sable non drainé                        |                                                                                 |                                                                                           |
| La Grange         | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 | Pas d'études de sols réalisées à ce jour                                                  |
| Murou             | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 |                                                                                           |
| Les Guinards      | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 | Pas d'études de sols réalisées à ce jour                                                  |
| Les Bauds         | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 |                                                                                           |
| Le Passage        | Individuel                              | Tranchées gravitaires                            |                                                                                 | Epandage impossible sur une zone humide (source)                                          |
| Les Chaberts      | Individuel                              | Epandage impossible                              |                                                                                 |                                                                                           |
| Les Guilhemis     | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 | Pas d'études de sols réalisées à ce jour                                                  |
| Les Ribauds       | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 |                                                                                           |
| Les Faures        | Semi-collectif                          | Néant                                            |                                                                                 | Epandage impossible dans les sols argileux                                                |
| La Britière       | Semi-collectif                          | Epandage impossible sur certains secteurs        |                                                                                 |                                                                                           |
| Les Berts         | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 | Pas d'études de sols réalisées à ce jour                                                  |
| Le Souillet       | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 |                                                                                           |
| Les Revoux        | Individuel                              | Néant                                            | Filtre à sable drainé selon l'aptitudes des sols au droit des installations     | Faisabilité de l'assainissement autonome sous conditions et malgré des contraintes fortes |
| Les Rochas        | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 |                                                                                           |
| Les Girodets      | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 | Pas d'études de sols réalisées à ce jour                                                  |
| Les Brunets       | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 |                                                                                           |
| Chapelle St Régis | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 |                                                                                           |
| Le Château        | Collectif                               | Néant                                            | Tranchée d'infiltration ou filtre à sable drainé selon secteurs d'implantations |                                                                                           |
| Les Gauthéronds   | Collectif                               | Néant                                            | Faisabilité de l'assainissement autonome, reconstitution d'un massif non drainé |                                                                                           |
| Le Village        | Collectif                               | Néant                                            |                                                                                 | Zone actuellement raccordée à la nouvelle station de traitement.                          |
| Les Trucs         | Collectif                               | Néant                                            | Tranchée filtrante sur 60 à 80 ml soit 40 m <sup>2</sup>                        | Faisabilité de l'assainissement autonome impossible sur les zones de fort pendage         |
| Le Collet         | Individuel                              | Filtre à sable non drainé                        |                                                                                 | Epandage impossible sur un pointement rocheux                                             |
| Les Routes        | Individuel                              | Filtre à sable non drainé                        |                                                                                 |                                                                                           |
| Les Pernanches    | Individuel                              | Filtre à sable non drainé                        |                                                                                 |                                                                                           |
| Les Fontettes     | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 | Pas d'études de sols réalisées à ce jour                                                  |
| Chabotte          | Collectif                               | Filtre à sable non drainé<br>Epandage impossible | Epandage impossible en forte pente et en zone inondable                         |                                                                                           |
| Les Bérards       | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 | Pas d'études de sols réalisées à ce jour                                                  |
| Les Valets        | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 |                                                                                           |
| Moulin            | Individuel                              | Néant                                            |                                                                                 |                                                                                           |

Tableau 4-a : Synthèse des sondages réalisés sur la commune de Saint Agnan en Vercors

Sur la commune de St AGNAN EN VERCORS, des études de sol ont été menées en 1999 par l'hydrogéologue de notre Société (cf. Rapport de Phase 2 du Schéma Général d'Assainissement) en complément à de précédentes études réalisées par Mr MARGALHAN-FERRAT en 1994.

Sur le territoire communal, l'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été vérifiée par des sondages mécaniques (tarière à main avec des essais d'infiltration et sondages à la pelle mécanique).

L'objectif des études de sol est de vérifier **l'aptitude au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement autonome** ; elles permettront également de **définir les filières conseillées**.

Ces compléments d'étude de l'aptitude des sols pour l'assainissement en sol naturel effectués sur la commune de ST AGNAN EN VERCORS montrent des résultats divers pour la plupart des zones pré-définies.

Deux zones (Les Trucs, le Château) présentent des sols épais à texture grossière (moraine glaciaire) susceptible de recevoir des tranchées d'épandage classiques.

Sur les autres zones, les épandages sur sol reconstitués, drainés ou non, restent la seule alternative (filtre à sable).

Sur les surfaces jugées d'aptitude moyenne, les filtres non drainés apparaissent fonctionnels. Les effluents épurés à travers le massif de sable (épaisseur de 0.7 m) sont dirigés naturellement vers le sous sol perméable.

L'urbanisation sera limitée à quelques projets, avec des surfaces minimales de terrains (environ 1 500 m<sup>2</sup>) pour permettre une bonne infiltration en sous sol des eaux traitées. Cette précaution permet de limiter les risques de résurgences en aval (terrassment de maison, talus de route), surtout en terrains pentus.

Cette filière non drainée est conseillée aux Gautheronds, aux Revoux et aux Rochas.

Sur les surfaces jugées d'aptitude médiocre, des filtres drainés sont conseillés. Des drains de collecte, à la base du massif filtrant, assurent la reprise des effluents traités qui sont dirigés vers un cours d'eau à écoulement permanent ou vers un puits d'infiltration.

Cette filière est conseillée lorsque le sous sol est argileux et imperméable, inapte pour évacuer des eaux épurées en profondeur. C'est le cas dans la plaine agricole sous le hameau du Château.

Nous rappelons cependant que le rejet dans le milieu hydraulique superficiel d'un filtre à sable drainé ne sera autorisé qu'à titre exceptionnel (cf Arrêté du 6 Mai 1996 en Annexe 3) après validation par la Police des Eaux.

Le rejet dans un puits d'infiltration (dans le sous sol perméable) nécessite une dérogation préfectorale.

---

Ainsi, sur ces surfaces d'aptitude médiocre, l'urbanisation sera limitée, voire stoppée en fonction des contraintes urbanistiques.

**Les filières évoquées ci-dessus sont données à titre indicatif en fonction des sondages réalisés lors du Schéma Général d'Assainissement ; elles n'engagent en rien la municipalité puisque le choix de la filière incombe au pétitionnaire.**

Vu le caractère diffus des habitations et les larges surfaces de terrains attenants aux habitations, l'assainissement autonome reste la solution la mieux adaptée au contexte des hameaux épars.

Ainsi, l'assainissement autonome apparaît comme une solution possible malgré l'aptitude médiocre des sols.

## PROGRAMME DE TRAVAUX

### 5.1 Présentation du contexte de l'étude

L'analyse des scénarii d'assainissement établis pour la Commune de St AGNAN EN VERCORS a pour objectif de donner à la municipalité une vision d'ensemble de la politique d'assainissement à conduire sur le territoire communal.

Les propositions de travaux décrites et chiffrées pour chaque scénario s'appuient sur une reconnaissance de site et sur des hypothèses techniques de mise en œuvre du chantier. Ces propositions sont présentées dans le rapport de Phase 3 du Schéma Général d'Assainissement (1999) et dans une étude d'Avant Projet Général concernant le village et les principaux hameaux de la commune (2004).

Nous avons précisé, au cas par cas, les contraintes liées aux travaux proposés, au contexte environnemental, ainsi que l'intérêt par rapport à l'urbanisation actuelle et future.

Les décisions finales intègrent l'enjeu urbanistique (constructions existantes ; constructions futures) et environnemental (risque de pollution) de chacun des quartiers étudiés ; c'est le choix des priorités d'intervention.

### 5.2 Synthèse des propositions élaborées

#### 5.2.1 Le village

**Sans objet,**

Les travaux de mise en séparatif du village, inclus dans les programmes de travaux, sont à ce jour, achevés.

Les zones restantes à assainir se situent déjà à proximité du réseau d'assainissement où nécessite de procéder à la réalisation de quelques aménagements (traversée de Route Départementale / Fonçage).

#### 5.2.2 Bessée - Camping

L'extension du réseau d'assainissement a été étudiée depuis le lotissement au Nord du village, vers le hameau ancien de Bessée et vers le camping municipal.

---

### 5.2.3 Les Trucs

Compte tenu de la possibilité de densification au niveau du hameau, un réseau de collecte séparatif (eaux pluviales non raccordées) a été étudié pour le hameau des Trucs (20 foyers environ).

Les effluents ainsi collectés seraient transférés vers une parcelle située en contre bas du hameau, le long de la départementale 103 où serait créée une unité de traitement de 70 équivalents habitants (fosse septique et filtre à sable).

### 5.2.4 Les Chabottes

Un réseau de collecte séparatif (eaux pluviales non raccordées) a été étudié pour le hameau des Chabottes (40 foyers environ + colonie).

L'implantation d'une unité de traitement reste délicate en l'absence de site répondant aux critères suivants :

- surface suffisante (~ 2000 m<sup>2</sup>) ;
- acheminement gravitaire des eaux usées ;
- site non inondable ;
- distance > 100 mètres des maisons.

Nous avons envisagé deux solutions nécessitant un poste de refoulement (pompage) des eaux usées.

Cas 1 : Les effluents ainsi collectés seraient transférés vers une parcelle située en aval du hameau, en rive droite, au dessus de la Vernaison, où serait créée une unité de traitement de 160 équivalents habitants (fosse septique et filtre à sable).

Cas 2 : Les effluents ainsi collectés seraient refoulés vers la parcelle située sous le hameau des Trucs (cf. § 5.2.3.), le long de la départementale 103 où serait créée une unité de traitement de 230 équivalents habitants pour les deux hameaux (Les Trucs + Chabottes).

### 5.2.5 Britière – Timon – Ruillers

Un réseau de collecte séparatif (eaux pluviales non raccordées) a été étudié pour ces trois hameaux (30 foyers environ).

Les effluents ainsi collectés seraient transférés vers une parcelle située en rive gauche de la Vernaison où serait créée une unité de traitement de 90 équivalents habitants (fosse septique et filtre à sable).

Pour ce projet la collecte des effluents et complexe, notamment aux Ruillers où il serait nécessaire de créer un poste de relevage des eaux usées.

## PRESENTATION DU ZONAGE RETENU

### ➤ Zonage « Assainissement collectif / Assainissement non collectif »

Le projet de zonage établi sur le plan ci-joint fait référence à la situation existante (Phase 1), aux études de sol pour l'assainissement non collectif (Phase 2) et aux propositions de travaux d'assainissement (Phase 3) comparées et chiffrées lors de l'étude du Schéma Général d'Assainissement ; les décisions municipales ont permis de traduire ces informations technico-économiques en zonage « Assainissement collectif / Assainissement non collectif » en fonction des possibilités communales d'investissement et des priorités environnementales.

Nous rappelons ci-après un extrait de la circulaire du 22 Mai 1997 relative à l'assainissement non collectif :

*« La délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif ou non collectif, indépendamment de toute procédure de planification urbaine, par exemple dans les communes non dotées d'un plan d'occupation des sols opposable, n'a pas pour effet de rendre ces zones constructibles. Ainsi, le classement d'une zone en zone d'assainissement collectif a simplement pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu et ne peut avoir pour effet :*

- *ni d'engager la collectivité sur un délai de réalisation des travaux d'assainissement ;*
- *ni d'éviter au pétitionnaire de réaliser une installation d'assainissement conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions est antérieure à la date de desserte des parcelles par le réseau d'assainissement ;*
- *ni de constituer un droit, pour les propriétaires des parcelles concernées et les constructeurs qui viennent y réaliser des opérations, à obtenir gratuitement la réalisation des équipements publics d'assainissement nécessaires à leur desserte. Les dépenses correspondantes supportées par la collectivité responsable donnent lieu au paiement de contributions par les bénéficiaires d'autorisations de construire, conformément à l'article L.332-6-1 du code de l'urbanisme ».*

---

Ainsi, on distingue :

**a) les zones d'assainissement collectif (voir plan ci-joint), intégrant :**

- **le village de St AGNAN EN VERCORS**

Des travaux ont déjà été réalisés:

- Mise en conformité du bassin Sud de collecte (rue de la mairie à l'église) ;
- Réseau de transfert jusqu'au site de la station ;
- Création de la station d'épuration pour le village ;

- **La station touristique du Col du Rousset.**

**b) les zones d'assainissement collectif futur (voir plan ci-joint), intégrant :**

- **Les extensions du réseau, en périphérie du village, à raccorder à la station d'épuration:**

- Collecte et transfert des eaux usées des secteurs non assainis situés à l'ouest de la Route Départementale 518 ;
- Collecte et transfert des eaux usées de la Bessée ;
- Collecte et transfert des eaux usées du camping.

- **le hameau de Chabottes et les extensions périphériques** à raccorder à une station d'épuration à créer. Ce hameau sera l'une des priorités après l'assainissement du village. En effet de nombreuses maisons sont ouvertes l'été concentrant ainsi la pollution avec un impact sur la Vernaïson en raison de sa proximité par rapport au hameau. L'assainissement autonome reste difficile car une majorité de maison n'a pas de place pour créer une filière d'assainissement aux normes en vigueur.

- **le hameau de Britière/Timon/Les Ruillers** pour lequel une majorité de maison n'a pas de place pour créer une filière d'assainissement autonome aux normes en vigueur.

- **Pour le hameau des Trucs**, la commune conserve le secteur en assainissement collectif (dernière priorité).

*Pour ces trois hameaux, en situation future, deux types de zonages sont indiqués, traduisant à chaque fois une priorité sur le hameau (scénario minimaliste) et de l'étendue de l'assainissement collectif, dans un second temps (scénario maximaliste) compte tenu des équipements de collecte qui seront construits à proximité.*

**Nota :** Ces zones sont envisagées à être assainies selon un assainissement collectif ou semi-collectif compte tenu de la faisabilité plus ou moins difficile de l'assainissement

autonome à la parcelle et compte tenu du caractère dense des habitations sur certains secteurs, mais pour des raisons économiques, ces opérations seront étalés et étalées dans le temps.

Dès lors tant que les programmes d'assainissement collectif de ces zones ne sont pas engagés, ces zones demeurent sous le régime de l'assainissement autonome.

**b) les zones d'assainissement non collectif (voir plan ci-joint) :**

**Pour les autres hameaux**, la commune conserve ces secteurs en assainissement autonome pour des raisons économiques (sans réelle autre alternative technico-économique).

Sur les autres secteurs du territoire communal qui n'ont pas fait l'objet d'étude spécifique, des constructions pourront être envisagées au cas par cas.

Nous rappelons quelques points de la nouvelle réglementation concernant l'assainissement autonome, notamment l'Arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif :

- le rejet vers le milieu hydraulique superficiel d'un dispositif d'assainissement non collectif (filtre à sable vertical drainé) ne peut être effectué qu'à titre exceptionnel (article 3), sous réserve du respect des articles 2 et 4 (ne pas présenter de risques de contamination et de pollution des eaux – distance minimale de 35 mètres d'un point de captage lié à la consommation d'eau potable) ;
- l'utilisation du puits d'infiltration pour évacuer, vers une couche plus perméable, les effluents épurés en sortie d'un dispositif d'assainissement non collectif (filtre à sable vertical drainé) ne peut être effectuée qu'avec dérogation préfectorale (articles 3 et 12).

**c) les zones sensibles aux écoulements pluviaux :**

Sur la commune de St AGNAN, on note l'existence d'une zone inondable importante de la Vernaison (non cartographiée) qui envahie toute la plaine lors des inondations importantes (constaté en 2003).

Ces zones constituent les exutoires des eaux pluviales ; elles doivent rester vierges de tout aménagement.

La topographie de la commune (village avec de fortes pentes vers la vallée) favorise le ruissellement des eaux pluviales et évite l'apparition d'eaux stagnantes.

# ANNEXES

---

**Plan de zonage (Commune Compète) à l'échelle 1/10000 ème:**

**Plan de zonage (plan de détail) à l'échelle 1/2000 ème**

PLAN DE ZONAGE À L'ECHELLE 1/10 000<sup>ÈME</sup>

COMMUNE COMPLÈTE

PLAN DE ZONAGE À L'ECHELLE 1/2 000<sup>ÈME</sup>

PLAN DE DÉTAILS DES HAMEAUX